

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	
CAHORS. — D. 6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 55	PARIS. — D. 2 ^h 30 s.	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS. — D. 4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE. D. 1 ^h 20	9 ^h 30	8 ^h 30	CAHORS. — D. 7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAHORS. D. 7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Mercuès. 6 41	1 14	6 19	— Expres. 8	5 45	3 15	Sept-Ponts. 4 53	11 11	5 37	BORDEAUX. 7 25	10 35	4 40	Cahors, halte. 7 45	11 40	5 18	Lamadoleine. 7 56	11 44	5 21
Parnac. 7 3	1 34	6 23	BORDEAUX. 5 45	3 15	3 15	Ciurac. 5 11	11 29	6 11	Montauban D. 7 40	10 49	4 54	Arcambal. 8	11 54	5 28	Toirac. 8 10	12 8	5 34
Luzach. 7 18	1 47	6 44	M. Libos. — D. 8 40	3 50	8 55	Lalbenque. 5 20	11 39	6 25	Foncauve. 7 51	10 58	5 3	Vers. 8 11	12 15	5 38	Montbrun, hal. 8 20	12 29	5 43
Castelfranc. 7 31	1 59	6 58	Fumel. 8 48	3 15	9 3	Montpezat. 5 31	11 52	6 42	Saint-Géry. 8 18	12 18	5 44	Calvignac. 8 31	12 42	5 53	Cajarc. 8 31	12 42	5 53
Puy-l'Évêque. 7 43	2 8	7 8	Soturac-Touzac 9 1	3 28	9 16	Borredon. 5 45	12 6	6 42	Conduché. 8 34	12 55	6	Calvignac, hal. 8 45	1 5	6 9	St-Martin-Lab. 8 54	1 16	6 18
Duravel. 7 53	2 18	7 18	Duravel. 9 10	3 38	9 26	Causade. 5 55	12 16	6 56	St-Cirq, halte. 8 42	1 13	6 6	St-Cirq, halte. 9 3	1 36	6 31	Comandré. 9 11	1 45	6 35
Soturac-Touzac 8 6	2 29	7 52	Puy-l'Évêque. 9 19	3 48	9 36	Réalville. 6 5	12 26	7 8	St-Martin-Lab. 8 53	1 25	6 16	Saint-Géry. 9 25	2 12	6 51	Vers. 9 34	2 29	7
Fumel. 8 13	2 35	7 39	Castelfranc. 9 34	4 5	9 52	Albias. 6 13	12 34	7 18	Calvignac, hal. 9 4	1 43	6 28	Calvignac, hal. 9 17	1 59	6 38	Montbrun, hal. 9 33	2 23	6 51
M. Libos. — A. 8 13	2 35	7 39	Luzach. 9 47	4 19	10 6	Foncauve. 6 22	12 43	7 25	Cajarc. 9 17	2 23	6 51	Toirac. 9 44	2 36	7 1	Lamadoleine. 9 58	3 9	7 22
BORDEAUX. 3 51	8 11	»	Parnac. 9 57	4 30	10 17	Montauban. A. 6 39	1	7 45	Capdenac. A. 10 14	3 27	7 27	Cahors, halte. 9 58	3 9	7 14	Cahors. — A. 10 6	3 20	7 31
PARIS. — Ar. 11 46	4 18	2 49	Mercuès. 10 9	4 43	10 29	BORDEAUX. 10 40	6 05	»	CAHORS. — A. 9 51	12 37	6 43	Cabessut, halte. 9 58	3 9	7 14			
			CAHORS. — A. 10 25	5 1	10 47	TOULOUSE. A. 8 25	3 55	9 41									

Cahors, le 24 Mars.

Les résultats de l'élection du Pas-de-Calais sont tels que nous les avions prévus. Les modérés de ce département ont fait une véritable manifestation politique dont il n'est pas difficile de comprendre le sens. M. Ribot a obtenu près de 130 mille voix, alors qu'il n'en pouvait réunir plus de 77 mille au 4 octobre, lorsqu'il se présentait sur une liste de républicains d'une nuance plus avancée que la sienne. Les mêmes électeurs qui le repoussaient, il y a deux ans, lui ont donné leurs suffrages sans la moindre hésitation dans la journée de dimanche. Les conservateurs se sont bien gardés de diminuer l'importance de cette grande victoire électorale, en opposant un de leurs amis à M. Ribot.

Nous avons vu le même fait se passer dans l'Aveyron, il y a un mois, et la même manifestation se produire pour M. Rodat. Ce sont des preuves éclatantes du retour de l'opinion aux idées conservatrices et modérées sur le terrain républicain.

Nous sommes heureux de les constater, et nous attendons avec confiance qu'elles se renouvellent dans d'autres départements.

L'élection de M. Ribot, rapprochée de celle de M. Rodat, aura, croyons-nous, des résultats féconds dans l'avenir.

L'immense majorité de ce pays est lasse de la politique de concession aux partis extrêmes qui est pratiquée depuis trop d'années.

Un très grand nombre de conservateurs ne demandent pas mieux que d'oublier leurs préférences monarchiques pour lutter sur le terrain constitutionnel contre les entreprises radicales.

Les modérés de la Gauche cherchent, de

leur côté, à reconstituer dans la Chambre un parti de résistance contre l'Extrême-Gauche.

Depuis que le Centre-Gauche, dont M. Ribot fut un des membres les plus éminents, s'est trouvé peu à peu éliminé par des républicains plus nuancés, jamais le besoin d'un parti conservateur dans la République ne s'était fait plus vivement sentir.

C'est ainsi que des journaux monarchiques, tels que le *Figaro*, se sont associés, récemment, à une campagne très active en faveur d'une droite républicaine et d'un groupe républicain modéré, nettement opposé à l'Extrême-Gauche.

Parmi les hommes de talent sur lesquels le pays fondait ses espérances pour mener à bonne fin la formation d'un grand parti anti-radical, il n'en existe pas un dont le nom a été prononcé avec plus de sympathie que celui de M. Ribot.

Nous ne savons pas si les efforts de l'éloquent député du Pas-de-Calais aboutiront aux résultats favorables que le pays attend avec tant d'impatience. Mais nous ne pouvons nous empêcher de saluer sa victoire de dimanche comme un heureux présage en faveur d'une politique modérée, d'une politique de résistance au radicalisme qui peut seule assurer à la France les années de prospérité qu'elle a connues, lorsque les idées de M. Ribot et de ses amis étaient mises en pratique.

**

RESPECT A LA LOI

L'incident du 18 mars, au Conseil municipal de Marseille, a fait singulièrement pâlir toutes les discussions engagées au Parlement sur le maïs. L'opinion se demande

Le Parisien regarda autour de lui... d'un coup rapide comme la pensée, il fit voler en éclats la lampe à trois becs.

Alors une obscurité lugubre s'empara du bouge. Il s'éleva un tumulte effroyable dans cette nuit; des mugissements de douleur, des cris de rage, des vociférations se mêlèrent au fracas de la lutte.

Le Parisien frappait à coups sûrs. La balle rebondissait sur les assaillants, faisait le vide autour de lui.

On entendait, quelquefois, une chose qui éclatait sourdement, comme une cruche pleine que l'on casse. C'était un crâne que le plomb du terrible casse-tête rencontrait.

— Ferme la porte! cria, tout à coup, une voix dans le fond; allumons une lampe.

Deux cris effrayants lui répondirent aussitôt du milieu des ténèbres. Il y eut, dans la taverne, comme une espèce de bouleversement...

Enfin la porte fut fermée. La flamme tremblante d'un lampion éclaira le champ de bataille: trois bandits gisaient sur le sol, la tête fracassée; quelques-uns se tordaient de douleur; les autres fouillaient la salle. Mais elle était vide; l'ennemi avait disparu.

— En chasse! s'écrièrent-ils avec autant de dépit que de fureur. Tuons-le dans la rue comme un chien.

Et les misérables remorquant leurs blessés, s'élançèrent dehors.

Il ne restait plus dans le bouge que trois hommes défigurés, couchés, l'un sur l'autre, dans la boue du sol.

ce que va décider le gouvernement vis-à-vis de cette municipalité qui lève sa séance en l'honneur du mouvement communaliste de 1871, au cri de Vive la Commune! et qui exprime l'espoir que, prochainement, nous trouverons en présence d'un mouvement analogue.

Depuis cet incident, on trouve, exprimée dans la presse de toutes nuances, cette opinion que la municipalité de Marseille a beaucoup trop fait parler d'elle, et qu'il lui eût été bien plus profitable de se consacrer à une modeste administration que de se livrer à des manifestations politiques intransigeantes.

Le gouvernement de la République a le devoir de prouver que s'il entend se montrer respectueux de toutes les libertés, en revanche il ne veut pas faire abandon de son droit et de son devoir d'assurer l'ordre contre les manifestations de nature à troubler la paix publique.

INFORMATIONS

Chambre. — La clôture de la discussion générale de la loi sur les maïs est prononcée.

Le passage à la discussion des articles est repoussé, après pointage, par 267 voix contre 262.

Sénat. — Le Sénat a commencé la discussion du projet de loi voté par la Chambre, tendant à relever les droits d'entrée sur les céréales.

Administration préfectorale. — M. Goblet a fait signer un décret relatif aux classes personnelles des préfets, sous-préfets et conseillers de préfecture.

Jusqu'à ce jour, les préfets, sous-préfets et conseillers de préfecture, ne pouvaient avancer d'une classe qu'après cinq années de résidence dans un même poste, ou cinq années passées dans

L'hôtesse effarée, et pâle d'épouvante cette fois, sortit de chez elle en appelant au secours...

CHAPITRE X

SUR LE GAILLARD D'AVANT

L'horloge de la douane venait de sonner minuit. La place était déserte; les serenos chantaient l'heure au coin des rues.

Or, en ce moment, un homme étendu dans une balinière, à sec sur la plage, leva la tête et jeta un regard attentif sur la rade: une embarcation, blanche comme la mouette, se dirigeait vers le débarcadère.

— Ce sont eux! murmura-t-il en quittant son poste.

Et l'homme arriva à la petite jetée en même temps que le canot.

— Ohé! de l'*Étincelle*, ohé! cria-t-il.

— Holà! répondit-on.

— C'est bien, les enfants!

A ces mots, le Parisien, car c'était lui, descendant les cinq à six marches du débarcadère, sauta lestement dans le canot.

— Pousse! commanda-t-il.

Aussitôt la yole tournant sur sa quille, glissa silencieusement sur les flots. Elle accosta un brick, aux mâts cranement inclinés en arrière, et deux secondes après le Parisien était sur le pont de l'*Étincelle*.

— Voilà le maître! dirent les matelots.

— Lui-même, mes enfants, répliqua celui-ci en s'approchant de son équipage, voluptueusement étendu sous la tente du gaillard d'avant.

une même classe. Ce régime est maintenu pour les conseillers de préfecture; mais les préfets et sous-préfets pourront, à l'avenir, avancer d'une classe, soit après trois années de résidence dans un même poste, soit après cinq années de la même classe.

Les finances. — L'Autorité attribue les finances à M. Goblet dans le prochain ministère; d'autres disent que c'est M. Ribot qui l'aura.

Délivrance de Mme la duchesse de Bragança. — Mme la duchesse de Bragança a accouché d'un garçon le 21 mars.

La mère et l'enfant se portent bien.

Toute la famille royale, ainsi que M. le comte de Paris, était dans les salons du palais, avec toute la cour et les ministres.

Le baptême aura lieu dans dix jours, à la chapelle du palais royal d'Ajuda. Le roi de Portugal sera le parrain, et Mme la comtesse de Paris la marraine.

Russie. — Le bruit court, dit le *Times*, d'après une dépêche de Saint-Petersbourg, que les six individus arrêtés sur la perspective Newski, ont été pendus et que Degaiéf est exécuté.

— A l'occasion de l'anniversaire de l'empereur Guillaume, les journaux publient des articles élogieux pour le vieux prince. Les négociations avec le Vatican pour le rappel des évêques exilés ont abouti.

L'anniversaire de Guillaume a été célébré en grande pompe à Berlin; l'empereur a reçu les vœux de sa famille, des souverains étrangers et des ambassadeurs. Ce soir, représentation de gala.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Le Correspondant cadurcien de la *Dépêche* fait de bien justes observations au sujet du logement en ville des soldats du 7^e.

— On s'est amusé, ce soir, maître! dit une voix d'enfant.

— Paix, Fil-à-voile! Les mousses ne doivent parler que le samedi.

— C'est vrai, maître, répondit l'enfant d'une voix respectueuse; mais les oiseaux chantent toute la semaine.

— Laissez-le gazonner, prièrent les matelots.

— Hé bien, soit! réjouis-nous, joli rossignol des hunes.

Alors, tandis qu'ils fumaient tous dans l'ombre, Fil-à-voile entonna cette chanson d'une voix un peu tremblante, mais aussi fraîche que celle d'une jeune fille:

Dans les gémions verts de la plage,
Yvonne et moi courions souvent;
Enfants, tous les deux du même âge,
Nos blonds cheveux flottaient au vent.
Elle était seule sur la terre;
Nous nous aimions... quelle douceur!
Elle croyait être ma sœur,
Moi, je voulais être son frère...
Petit mousse, reviendras-tu?
Reviendras-tu!

Elle était si tendre, si bonne!
Son regard triste était si doux!
Ah, laissez-moi parler d'Yvonne!
Moi, qui dormis sur ses genoux!
N'est-ce point Dieu qui les rassemble,
Ces petits cœurs qui s'aiment tant,
Et dont le vœu le plus ardent,
Fut de battre toujours ensemble!
Petit mousse, reviendras-tu?
Reviendras-tu!

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

18

Le Forban

PAR WILLIAM ALARD

CHAPITRE IX

VOICI LA MUSIQUE, NOUS ALLONS DANSER!
Les trois hommes frémissaient de rage; mais ils s'arrêtèrent.

— Ah! votre capitaine vole des jeunes filles, les conduit à son bord, appareille de nuit comme le hibou, et au bout de quinze jours, les jette dans votre hamac... mille tonnerres! Vous avez péché, fils de loup!

Il n'avait pas achevé de parler, que la balle de plomb tournoya dans l'air, s'allongea en sifflant comme une tête de couleur...

Mais au même instant aussi, la porte s'ouvrit avec fracas, vomissant un flot de scélérats, de têtes sinistres.

Le Parisien s'arrêta, recula devant le torrent.

— Tue! Tue! vociféra Ontario qui reconnut les siens.

— A mort! hurla cette foule effrayante.

Et l'on vit, d'un côté, les faces patibulaires de quinze bandits; de l'autre, un homme seul, debout, les bras croisés tranquillement sur sa poitrine.

La bande sauvage s'ébranlait, le trio en tête.

On sait qu'il est d'usage, à Cahors, que l'habitant, lorsqu'il ne peut fournir une chambre chez lui, donne aux militaires une indemnité pécuniaire, destinée à payer à ceux-ci leurs frais de séjour à l'auberge; mais ce qu'on sait moins, c'est le montant de cette indemnité, qui, jusqu'ici, a toujours été arbitraire et à débattre entre les parties intéressées. De là il résulte que certains habitants sont littéralement exploités, tandis que d'autres paient des sommes quelquefois insuffisantes.

Nous pourrions citer, comme exemple, l'avidité de quatre militaires, qui, envoyés, hier, avec des billets de logement dans une maison de Cahors, ont demandé 40 francs d'indemnité pour les trois jours qu'ils devaient y séjourner, soit 3 fr. 35 par homme et par jour. Ces mêmes militaires se sont, à la vérité, contentés de 20 francs, ce qui nous paraît cependant encore un chiffre exagéré.

Il nous semble qu'il y a là quelque chose à faire. L'autorité militaire ne pourrait-elle, d'accord avec la municipalité, fixer le montant de l'indemnité due aux soldats, dans le cas où le logement ne serait pas donné directement chez l'habitant? On supprimerait par là bien des discussions, bien des difficultés. L'impôt du logement des militaires dans les villes est déjà assez lourd dans certaines circonstances, pour qu'on essaye de l'alléger dans la mesure du possible.

L'emprunt de la ville de Cahors. — Lundi, la Chambre des députés, sur le rapport favorable de M. Chavoix, a adopté le projet de loi tendant à autoriser la ville de Cahors à contracter l'emprunt de 308,000 fr.

Armée. — On annonce la prochaine promotion au grade de général de brigade de notre compatriote M. le colonel Gras, inspecteur des manufactures d'armes.

La loi sur les céréales. — Voici le texte de la nouvelle loi votée le 14 courant, par la Chambre des députés :

Art. 1^{er}. — A partir de la promulgation de la présente loi, le tableau A du Tarif général des douanes établi par les lois des 7 et 8 mai 1881 et 28 mars 1885 est modifié ainsi qu'il suit :

Farines alimentaires
Froment, épeautre et méteil en grains, 5 fr. les 100 kil.
Grains concassés, farines et boulanges contenant plus de 10 0/0 de farines, 8 fr.
Avoine, 3 fr.
Biscuits de mer, 8 fr.
Gruaux, semoules en gruaux (grosse farine), grains perlés ou mondés, 8 fr.
Semoules en pâtes et pâte d'Italie, 8 fr.
Sagou, Salep et féculés exotiques, 8 fr.

Art. 2. — Dans les circonstances exceptionnelles, et quand le prix du pain s'élèvera à un taux menaçant pour l'alimentation publique, le gouvernement pourra, en l'absence des Chambres, suspendre, en tout ou partie, les effets de la présente loi par un décret du président de la République rendu en Conseil des ministres; dans ce cas, la mesure prise par le gouvernement devra être soumise à la ratification aussitôt les Chambres réunies.

Art. 3. — Dans tous les chefs-lieux de canton et des communes ayant plus de 1,500 habitants, les municipalités feront publier et afficher à la mairie,

dans les huit premiers jours de chaque mois, les cours des blés et farines sur les marchés du département pendant le mois précédent.

Culture du tabac. — Le *Journal officiel* annonce que M. le baron Paul de Lambertie, député du Lot, a déposé sur le bureau de la Chambre des députés, à la séance de samedi dernier, un projet de loi portant modification de l'article 3 de la loi des 12-18 février 1835, qui régit le monopole des tabacs.

Ce projet de loi, signé par une soixantaine de députés, a été renvoyé à la 12^e commission d'initiative parlementaire. En voir le dispositif :

Article unique
L'article 3 de la loi du 12-18 février 1835 est ainsi modifié :

« Art. 3. — Le ministre des finances répartit chaque année le nombre d'hectares à cultiver, assigne les quantités de tabac demandées aux départements où la culture du tabac est autorisée, de manière à assurer aux produits indigènes les deux tiers du crédit affecté aux approvisionnements des manufactures de l'Etat.

» Le conseil général réparti, dans sa session d'août, le contingent d'hectares à planter dans le département entre les communes autorisées à se livrer à cette culture, au prorata des surfaces offertes par chacune d'elles.

» La répartition des contingents assignés à chaque commune est faite par les commissions d'arrondissement, entre tous les planteurs, proportionnellement au nombre d'ares demandé par chacun d'eux.

» Le tableau de répartition sera inséré au *Recueil des Actes administratifs* de la préfecture et affiché, en placard, dans toutes les communes produisant du tabac ».

Conseils municipaux. — Les conseils municipaux se réuniront après les opérations de la révision, à l'effet d'établir les listes de proposition en faveur des jeunes gens susceptibles d'obtenir la dispense au titre de soutien de famille et d'exprimer leur avis sur les demandes de sursis d'appel.

Postes et télégraphes. — Par décision du ministre des postes et télégraphes, la franchise postale est accordée au directeur de la Caisse des dépôts et consignations pour sa correspondance avec les percepteurs et les receveurs des postes, relatives au service de la Caisse des retraites pour la vieillesse.

Nécrologie. — On annonce la mort de notre compatriote M. le lieutenant-colonel d'infanterie de marine de Verninac Saint-Maur, décédé à Toulon, à l'âge de quarante-cinq ans. Engagé volontaire en 1862, il avait été nommé capitaine en 1872 et chef de bataillon en 1880, à l'âge de trente-huit ans.

Le lieutenant-colonel de Verninac Saint-Maur, avait de nombreuses campagnes. Il était resté en Cochinchine de 1867 en 1871, de 1874 à 1876, de 1880 à 1882, et en Nouvelle-Calédonie de 1884 à 1886.

Un frère de ce brillant officier est capitaine de frégate.

Vacances. — Par décision ministérielle, les vacances de Pâques dans les lycées et collèges de garçons et de jeunes filles ont été fixées ainsi qu'il suit :

A sa vue, sa femme poussa des exclamations de surprise et d'épouvante.

D'un mot le peintre lui ferma la bouche.

— Ne crie pas ! Il faut que personne ici ne sache que je suis rentré. Personne, entends-tu ?

— Mais, que s'est-il passé ? s'écria la femme effarée.

— Tu le sauras plus tard ! Mais fais ce que je te dis ! Il y va de la vie pour moi !

L'expression du visage de son mari était si cruelle, qu'Amélie n'osa pas insister.

Elle fit chauffer le lit, aida Farandole à se déshabiller et lui donna, sans plus lui adresser une seule question, tous les soins qu'exigeait son état.

Le peintre espérait se rendre le lendemain rue Pierre-Charron et raconter à Wilhelmine ce qui s'était passé, puis aller ensuite dénoncer ses assassins, mais pendant la nuit il fut pris d'une fièvre violente, et quand le jour se leva il était sans connaissance.

Il délirait. Dans son exaltation il faisait des récits extravagants qui effrayaient la pauvre Amélie.

Celle-ci ne s'était rappelé qu'une chose... Il fallait cacher à tous que le peintre était rentré.

Elle prit ses mesures en conséquence et fit la leçon au concierge dans le cas où l'on viendrait demander des renseignements, mais personne ne se présenta.

Gaudru était trop sûr de son affaire. A chaque instant, il s'attendait à lire dans les journaux qu'on avait trouvé dans la Seine un cadavre répondant au signalement de Farandole.

Sortie : mercredi matin, 6 avril. Rentrée : lundi soir, 18 avril, à l'heure réglementaire.

— Une décision ministérielle fixe du 5 au 14 avril la durée du congé qui pourra être accordé, à l'occasion des fêtes de Pâques, aux sous-officiers et soldats qui auront mérité cette faveur par leur bonne conduite.

L'agriculture à l'Exposition

On a annoncé que M. Lockroy, ministre du commerce, avait reçu le bureau de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture. Au cours de cette conférence, il a été convenu que les produits de l'agriculture seraient centralisés dans un espace allant de l'Esplanade des Invalides au Trocadéro.

M. Lockroy a en outre assuré la délégation de son vif désir de donner à l'agriculture toutes les satisfactions possibles et a annoncé que le gouvernement avait l'intention d'organiser pendant l'Exposition, un Congrès international agricole. Il a fait prévoir également, la nomination prochaine de la grande commission de 300 membres, qui comprendra un conseil spécial d'agriculture.

La commission des sous-préfets a décidé que pour les demandes de dégrèvement des contributions soumises aux juges de paix, les sous-préfets statueront en dernier ressort jusqu'à 100 francs.

Les autres contestations seront soumises aux tribunaux ordinaires.

Le recrutement des conseillers de préfecture sera fait au concours.

Avis. — Le Syndicat des Pharmaciens du Lot, se réunira, à Cahors, le 5 avril, à midi précis. Cette réunion a pour but de recueillir toutes les observations que les pharmaciens auraient à faire sur le projet de loi concernant l'exercice de la pharmacie, actuellement soumis à la Chambre des députés. Tous les pharmaciens sont indistinctement invités à y assister.

Le président : CAMBORNAC.

M. Paul de Lafaurie rédacteur en chef du *Clairon du Lot*, est atteint depuis quelques jours, d'une maladie dont la nature n'est pas encore bien déterminée, mais qui inspire de vives inquiétudes à sa famille et à ses amis.

Trois médecins, se sont réunis hier en consultation.

Nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement de notre confrère.

Un grand mariage. — Hier, a eu lieu à la Cathédrale de Montauban, avec une pompe inaccoutumée, le mariage de Mlle Jeanne Vincendon, fille aînée de M. le Général Vincendon, commandant la 33^e division, avec M. Eugène Bastié, avocat à la Cour d'Appel de Paris, et propriétaire du château des Cloutiers, près Castelsarrasin.

La famille militaire, était là au complet, entourant de sa sympathique affection le brave général.

Nous avons remarqué, dit notre confrère du *Courrier de Tarn-et-Garonne*, MM. les généraux Bressonet, commandant le 17^e corps d'armée; Verrier, commandant à Cahors; Clément, à Agen, etc.

Il aperçut même un fait divers qui s'y rapportait assez, et cela achevait de le tranquilliser.

Le peintre resta huit jours entre la vie et la mort, soigné par sa femme avec un dévouement admirable.

Au bout du neuvième jour seulement, le médecin put répondre de la sauver.

Le pauvre protecteur de Marinette avait eu une pleurésie — et quand il se sentit un peu mieux; quand il put réfléchir à ce qui s'était passé, il était si faible qu'à chaque mouvement qu'il faisait il perdait presque connaissance.

Ce qui l'inquiétait et le tourmentait le plus, c'était la promesse qu'il avait faite à Wilhelmine et à Marinette.

Qu'allait supposer la jeune fille et la mère ?

Il avait mis l'espoir comme un baume dans le cœur de l'une et de l'autre, et il les laissait là, anxieuses ne sachant quoi penser.

Ce dernier coup était capable d'achever l'infortunée marchande d'oranges.

Et chez le comte que s'était-il passé? Qu'était devenue Mlle de Grüber? Son père, craignant d'être dénoncé, ne l'avait pas emmenée de nouveau hors de France?

Autant de problèmes, autant d'incertitudes qui tourmentaient le pauvre ouvrier.

Ah! s'il pouvait se lever! Mais le médecin avait commandé un repos et une immobilité absolus.

Que les journées et les nuits presque sans sommeil lui paraissaient longues! Et les forces étaient

Tous les colonels de la 33^e division : MM. Combarieu, du 7^e, à Cahors; Crozet, du 9^e, à Agen, etc.

Rocamadour. — La maison des Frères de Rocamadour vient d'être victime de trois vols des plus audacieux.

Le 5 mars, entre 6 et 7 heures du matin, des malfaiteurs se sont introduits dans l'établissement et ont enlevé une somme de 80 fr., deux jambons, une montre et quelques autres objets.

Le 13 mars, à 3 heures, pendant les vêpres, nouvelle visite des voleurs.

Enfin, dans la nuit du 18 au 19 mars, les malfaiteurs pénétrèrent dans la cour de l'établissement et essayèrent de fracturer les portes; voyant qu'ils ne pouvaient y réussir, ils font main-basse sur 3 ou 4 lapins domestiques.

La justice n'a pas découvert les coupables.

Les vérificateurs des poids et mesures. — On sait qu'une loi récente invite les vérificateurs des poids et mesures à se faire présenter, soit chez les négociants, soit chez les fabricants d'instruments de précision, les alcoomètres et thermomètres qu'ils emploient ou mettent en vente, afin de constater s'ils sont revêtus de la marque de vérification.

Une circulaire vient de rappeler que tout patenté, faisant le commerce des alcools en gros et en demi-gros, est tenu d'avoir au moins un alcoomètre Gay-Lussac et un thermomètre vérifié.

Elle expose ensuite que l'assujéti n'est obligé de posséder « que la portion de l'alcoomètre dont il est obligé de se servir, et qu'il n'aura à payer aucune taxe pour la constatation du poinçonnage légal de ses instruments. »

Elle ajoute enfin que les fabricants d'instruments de précision, ainsi que les négociants qui tiennent les objets de cette nature en dépôt, ne doivent plus mettre en vente que des alcoomètres contrôlés.

Adjudications. — Le 4 avril prochain, aura lieu l'adjudication des travaux pour la rectification d'une partie du chemin n° 13, de Cabessut au Payrat.

Le 4 avril aura lieu également l'adjudication des fournitures de bois nécessaires à l'entretien des ponts suspendus de Luzech et de Puy-l'Evêque, pendant les années 1887 à 1892.

Le samedi, 16 avril prochain, aura lieu, à l'hôtel de la préfecture, l'adjudication des travaux à exécuter au 6^e lot. (Section du chemin de fer de Cahors à Cazoulès).

Le 2 avril 1887, à 2 heures du soir, à la sous-préfecture de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des travaux ci-après :

Commune de Cuzance. — Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Cuzance à Lachapelle-Auzac. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils n°s 0 et 24, sur une longueur de 857 m. 10.

Montant des travaux : 3,771 fr. 24.

Commune de Lacave. — Chemin vicinal ordinaire n° 5, de Lacave à Rocamadour. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils n°s 1 et 37, sur une longueur de 1,459 m. 03.

Montant des travaux : 5,456 fr. 77.

Commune du Bastit. — Chemin vicinal

si lentes à revenir !
Amélie n'osait interroger son mari, craignant de l'agiter, de l'exalter...

Enfin, le malade entra en convalescence. Il put se lever une heure par jour, puis deux, puis essayer de marcher. Il ne se rendait pas compte du temps qu'il était resté au lit.

Il prit un calendrier et l'examina... Il envoya son fils acheter un journal et compara les dates.

Il y avait un mois qu'il était malade!... Un mois!... Qu'avait-il pu se passer pendant un mois ?

Le peintre avait jeté les yeux sur la feuille qu'on lui avait apportée.

C'était la France, que tout Paris achète dans l'après-midi.

Il lisait machinalement les dernières nouvelles auxquelles il ne comprenait pas grand'chose tant les événements politiques se précipitent et changent les questions en un mois, quand tout à coup ses yeux furent tirés, pour ainsi dire, par deux noms : Grüber et Gaudru.

Il parcourut avidement les entrefilets.

On annonçait un mariage à sensation... Anatole Gaudru, fils du banquier de la rue de Richelieu, épousait la fille d'un attaché de l'ambassade d'Allemagne, M^{lle} Wilhelmine de Grüber.

L'ouvrier fit un bond de surprise. Ce n'était pas possible !
Le journal lui échappa des mains.
Il n'en pouvait croire ses yeux.

(A suivre).

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

QUATRIÈME PARTIE

La revanche de Wilhelmine

VIII

COMMENT FARANDOLE SE TROUVAIT LA

Mais il était nageur habile et intrépide et, dès qu'il eut repris son sang-froid, une réflexion lui vint.

Il pensa que ses ennemis devaient le guetter du haut du pont et que, s'ils le voyaient essayer d'en sortir, ils accourraient pour l'achever.

Il plongea doucement, comme s'il s'enfonçait et nagea entre deux eaux, dans le sens du courant, pour ne pas se fatiguer; puis, quand il fut arrivé sur le pont voisin, hors de la vue des deux hommes qui l'avaient jeté dans le fleuve, il atteignit le bord en quelques brasses et se cacha derrière les piles en fonte.

Gaudru et son complice, l'ayant vu disparaître, s'étaient éloignés bien tranquilles, se croyant bien débarrassés pour toujours d'un témoin gênant.

Après quelques minutes d'anxiété horrible, Farandole, dégoutant d'eau, transi par le froid, était remonté sur le quai, et, certain de n'avoir pas été aperçu, s'était jeté dans un fiacre et fait conduire chez lui.

ordinaire n° 5, du Bastit à Carluçet. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils n°s 0 et 65, sur une longueur de 1,757 mètres.

Montant des travaux : 7,838 fr. 95.
Commune de Carluçet. — Chemin vicinal ordinaire n° 6 de Carluçet au Bastit. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils n°s 0 et 24, sur une longueur de 555 mètres.
Montant des travaux : 3,105 fr.

Recettes utiles

Préservation des chaussures contre l'humidité. — Sur un feu modéré, faites fondre une certaine quantité de cire jaune; ajoutez-y ensuite, en remuant, même poids de saindoux ou de graisse et autant de miel; complétez votre composition — après l'avoir retirée du feu — avec la moitié moins d'essence de thérébentine, et continuez le malaxer jusqu'à parfait mélange.

Avant d'appliquer, chauffez légèrement les cuirs et passez-ys, au pinceau, plusieurs couches successives de cet enduit. Avec cela, le cuir devient tout à fait imperméable, tout en restant souple, et on peut impunément barbotter dans l'eau ou dans la neige.

Contre la suffocation. — On sait que, généralement, dans les incendies, le feu ne dévore ses victimes que parce que la fumée qui les précède et l'accompagne provoque l'asphyxie chez celles-ci et les empêche ainsi d'échapper aux flammes.

Un pompier « amateur » de Londres vient de découvrir le moyen aussi simple que pratique d'éviter cette suffocation en cas d'incendie, et de respirer à l'aise dans un endroit rempli de fumée.

Il suffit, paraît-il, pour cela, de s'appliquer un mouchoir mouillé sur la bouche et les narines. Le procédé, comme on le voit, est à la portée de tous, et mérite bien qu'on le signale et le vulgarise le plus possible.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 19 mars 1887. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Paul Féval. — Les ambassadeurs de France, d'Allemagne et de Russie. — Les suites du tremblement de terre. — Chez le sculpteur. — Les Boomakers. — A propos de la Walkyrie. — Soixante ans de Souvenirs, par Ernest Gouvé. — Théâtres, par A. Boisard. — Monument funèbre de Berlioz. — Echees. — Récréations de la famille. — Monde financier. — Rébus. — Gravures : Paul Féval. — La catastrophe de Saint-Etienne. — Les ambassadeurs de France, d'Allemagne et de Russie : M. Herbet, M. le comte de Munster, M. de Laboulaye, M. le baron de Morenheim. — Chez le sculpteur. — Les Boomakers. — En Italie : Les suites du tremblement de terre. — La Walkyrie : la réalisation, en nature, des décors de la « Walkyrie ». — Le monument élevé à la mémoire de Berlioz au cimetière Montmartre. — Echees. — Récréations de la famille. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1367^e livraison (19 mars 1887). — Voyage à Merv, par M. Edgar Boulanger. — 1887. — Texte et dessins inédits. — Treize gravures de Taylor, Ch. Barbant, Kohl, Meunier, Y. Pranshnikoff, Bertrand, E. Ronjat et Barclay. — Bureaux à la librairie Ha-chette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 746^e livraison (19 mars 1887). — Texte : Second violon, par J. Girardin. — L'école des beaux-Arts. — Histoire de deux arbres, par Aimé Giron. — Les faïences anciennes. — Dessins de : Tofani, Lemaitre, Ed. Zier, Jacquemart. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine, à partir du numéro 101, portant la date du 27 mars. — Sommaire du numéro 401. — Pierre Véron : Un père dévoué. — André Theuriet : Le Dossier Froideville. — Hector Malot : Zyte (suite). — Alphonse Daudet : La Belle-Nivernaise. — Emile Gaboriau : L'Affaire Lerouge (suite). — Marcel Frescaly : Mariage d'Afrique (suite). — Emile Richebourg : Emmeline (suite). — Sommaire du numéro 102 : Jack Morand : Une dette. — André Theuriet : Le Dossier Froideville (suite). — Hector Malot : Zyte (suite). — Alphonse Daudet : La Belle-Nivernaise (suite). — Emile Gaboriau : L'Affaire Lerouge (suite). — Marcel Frescaly : Mariage d'Afrique (suite). — Emile Richebourg : Emmeline (suite).

La 70^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C^{ie}, 61, rue de Rennes, à Paris (prix : 4 franc).
Un travail tout à fait remarquable sur « Aristote » vient de paraître dans la 70^e livraison de la « Grande Encyclopédie ». Il est signé de M. Boutroux, maître de conférences à l'Ecole normale, l'un des hommes qui connaissent le mieux le philosophe grec. On attend de cet auteur dans le public universitaire une histoire générale de la Philosophie grecque dont Aristote doit être la partie principale, et c'est de ce

volume que M. Boutroux a bien voulu donner la primeur à la « Grande Encyclopédie » sous forme de résumé à la fois technique et animé, précis comme un travail savant, et clair comme un article de vulgarisation. De tels travaux font l'honneur de cette vaste publication et lui assurent une place hors de pair parmi les Recueils de même nature publiés tant en France qu'à l'étranger.

LA NATURE, Sommaire du 17 mars 1887. — Lancement du cuirassé « Pelayo ». — Les nains et les géants (suite). Guyot-Daubès. — Les chiens militaires. — Les procédés pelliculaires en photographie (suite et fin). Albert Londe. — Les Yucca. J. Poirson. — Les travaux de Panama. — Une armée mécanique. H. de Parville. — Distribution de force motrice par l'eau sous pression. — Chronique. — Académie de sciences; séance du 14 mars 1887. Stanislas Meunier. — Les expériences de M. Ch. Weyher et la physique sans appareils. G. T. — Supplément : Boîte aux lettres. — Communications diverses. — Recettes et procédés utiles. — Bulletin météorologique de la semaine. — Bureaux 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

BOURSE. — Cours au 23 mars.

3 0/0	81 00
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	85 10
1/2 0/0 ancien	103 35
1/2 0/0 1883	109 65

Dernier cours du 23 mars.

Actions Orléans	1,312 00
Actions Lyon	1,261 00
Obligations Orléans 3 0/0	388 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	312 50
Obligations Lombardes (jouissance)	307 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	346 00

M. AUDOUARD, Chirurgien-dentiste à Brive, à l'honneur d'informer sa clientèle du département du Lot, qu'il sera à Cahors, les 5 premiers jours du mois d'avril, *Châlet des Bains* (hôtel des Ambassadeurs).

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE L'EST DE L'ESPAGNE

SOUSCRIPTION à 40,000 Obligations de 1^{re} Hypothèque de 500 Francs 3 %.
INTÉRÊT ANNUEL : 15 FRANCS
Payables par Semestres les : 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet de chaque année.

Le remboursement aura lieu par tirages semestriels, en 95 ans, à partir du 1^{er} Juillet 1890. Le paiement des coupons semestriels sera effectué, en France, à raison de 7 fr. 25, net de tous impôts.

PRIX D'ÉMISSION 303 fr. 75
Jouissance du 1^{er} Janvier 1887

Payables comme suit :	NET A VERSER
25 fr. » en souscrivant.....	25 fr. »
75 » à la répartition.....	75 »
100 » du 15 au 20 mai prochain..	100 »
103 75 du 1 ^{er} au 5 Juillet prochain.	96 25

303 fr. 75 Soit net à verser : 296 fr. 25
Coupon du 1^{er} Juillet déduit, sauf impôt.

On peut, moyennant le versement intégral de 304 fr. 50 c., souscrire des titres entièrement libérés, jouissance du 1^{er} Janvier 1887.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

LE SAMEDI 26 MARS 1887
A PARIS, à la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat et à sa Succursale, 41, rue de Rennes.

— à la Société de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme

A LYON, chez MM. Robiu, Ron-

A MARSEILLE, del et C^{ie}.

A STRASBOURG et dans la région, à la Banque d'Alsace-Lorraine.

A BALE, chez MM. Zahn et C^{ie}.

A GENEVE, chez MM. Galopin Fr^{es} et C^{ie}.

A MADRID, à la Banque Générale de Madrid.

A BARCELONE, à la Banque de Catalogne.

A VALENCIA, chez MM. Caruana y Berard.

ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE
Réserve est faite pour répartition proportionnelle.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote des Bourses de Paris, de Lyon et de l'Etranger.

EMPRUNT DE DIX MILLIONS

AU PROFIT DES ASSOCIATIONS DE LA PRESSE

Autorisé par arrêté ministériel du 14 mars 1887

POUR LA FONDATION DE CAISSES DE SECOURS ET DE RETRAITE

ÉMISSION DE

500,000 Bons de 20 fr.

Payables en souscrivant, le 29 mars 1887

Ces Bons sont remboursables en 75 ans, ils participeront à 75 tirages portant sur 24,500 lots de 100 fr. à 100,000 francs représentant

ensemble 5,250,000 francs : les Bons sortant sans lots sont remboursés à des prix variant de 31 à 50 francs selon les années.

Les fonds nécessaires à ce remboursement seront déposés au CREDIT FONCIER DE FRANCE qui les emploiera en prêts hypothécaires ou communaux.

Les tirages auront lieu au Crédit Foncier, le 15 Juin de chaque année et les Bons sortants seront remboursés un mois après.

POUR LES DÉTAILS, VOIR LE PROSPECTUS

ON SOUSCRIT : Mardi 29 Mars 1887

À la Société Générale, 54, rue de Provence.

Au Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.

Et dans leurs Bureaux ou Succursales à Paris, dans les Départements et à l'Etranger

Les souscriptions par correspondance ne seront admises que pour 5 Bons et au-dessus.

Les porteurs des 40,000 billets émis par l'Association syndicale des Journalistes républicains français, peuvent demander, aux guichets de souscription, le 29 courant, le remboursement de leurs billets à 1 franc ou la conversion en Bons, moyennant souste. Passé ce délai le remboursement aura lieu au Crédit Foncier.

Etude de M^e Léon TALOU, avoué licencié, place du Palais de Justice, à Cahors

VENTE SUR SURENCHÈRE A SUITE DE Saisie immobilière

Adjudication fixée au vingt-trois avril, prochain, jour de samedi, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra que, suivant procès-verbal du ministère de M^e Combelles, huissier à la résidence de Cahors, en date du vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-six, visé et enregistré conformément à la loi, dénoncé par exploit du ministère du même huissier en date du quatorze décembre suivant, aussi visé et enregistré.

Il a été procédé à la requête de Monsieur Pierre Borderies, aîné, marchand de bestiaux, domicilié à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), qui persiste en la constitution de M^e Jules Billières, pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors, où il demeure.

Sur la tête et au préjudice des sieurs Jean Armand, père, et Joseph Armand, fils, tous deux propriétaires, domiciliés ensemble aux Pontiers, commune de Larroque-des-Ares.

A la saisie réelle des biens immeubles qui seront ci-après désignés.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation d'icelui ont été transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le seize décembre, mil huit cent quatre-vingt-six, volume 111, numéros 8 et 9, par Monsieur le conservateur qui a perçu les droits.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par M^e Billières, avoué, enregistré et déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, le quatre janvier dernier, pour y servir de minute d'enchères et y être tenu à la disposition du public.

Il a été régulièrement publié à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, le cinq février dernier, et, ce jour-là, le tribunal donnant acte de cette publication fixa la vente au douze mars courant.

Advenue cette audience, les biens immeubles ci-après désignés ont été adjugés moyennant quatre cents francs à M^e Billières avoué, qui a été commandant au profit de Monsieur Pierre Borderies, aîné, marchand de bestiaux, domicilié à Lauzerte (Tarn-et-Garonne).

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors en date du vingt-un mars courant, Monsieur Peyre Augustin, forgeron et adjoint au maire de la commune de Lamadeleine, y domicilié, assisté de M^e Léon Talou, avoué près ledit Tribunal qu'il constitue aux fins de la présente surenchère et de ses suites, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix desdits immeubles et porter ce dit prix, à la somme de quatre cents soixante-dix francs.

En conséquence, les immeubles ci-après désignés, seront revendus le samedi vingt-trois avril prochain, à midi précis à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville sur la nouvelle mise à prix fixée par le surenchérisseur.

Désignation des immeubles saisis et surenchérés, à vendre, telle qu'elle est faite dans le procès-verbal de saisie.

Article premier

Une terre vaine, située à Planes Garrigues, commune de Lamadeleine, formant le numéro 1238, section C, du plan cadastral de cette commune, de contenance de un hectare, soixante-sept ares vingt centiares.

Article deuxième

Une vigne, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 1259 desdits plan et section, de contenance de un hectare, soixante-deux ares trente-trois centiares.

Article troisième

Une grange et patus, situés aux mêmes lieu et

commune, formant le numéro 1260 desdits plan et section, de contenance de un are vingt centiares. Cette grange est construite en pierres et couverte en tuiles canal; elle a son entrée au midi; derrière se trouve une étable à poules, couverte en tuiles.

Article quatrième

Une terre, située aux mêmes lieu et commune, formant le numéro 1261 desdits plan et section, de contenance de un hectare, quarante-six ares quatre-vingt-dix centiares.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés et décrits sont situés au lieu de Planes Garrigues, commune de Lamadeleine, canton nord de Cahors arrondissement dudit Cahors, département du Lot. Ils sont la propriété des sieurs Jean Armand, père et Joseph Armand, fils, saisis à divers titres et sont jadis et exploités par eux.

Ils ont été saisis réellement sur leur tête et à leur préjudice et seront, en exécution de cette saisie, vendus et adjugés, vendus publiquement, d'autorité de justice le vingt-trois avril prochain, jour de samedi, à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les président et juges, composant le Tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au Palais de Justice de ladite ville; ils seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, aux charges, clauses et conditions contenues dans le cahier des charges dressé par M^e Billières, avoué, ci-dessus ramené, dont chacun peut prendre connaissance sans déplacement.

La vente aura lieu en un seul lot, sur la nouvelle mise à prix de quatre cent soixante-dix francs en sus des charges, ci-dessus 470 fr.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le 20 mars mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué surenchérisseur

L. TALOU.

Enregistré à Cahors le 20 mars mil huit cent quatre-vingt-sept, 1^{re} C^e

reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT receveur.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de justice.

EXTRAIT D'UN Jugement de séparation de biens

On fait savoir à tous ceux, à qui il appartiendra que, par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du vingt-trois mars courant, enregistré, la dame Euphrasie Liauzo, sans profession, épouse du sieur Jean-Baptiste Gibert, propriétaire, avec lequel elle domiciliée à Lapergue, commune de Bergany.

Ayant M^e Jules Billières, pour avoué, a été séparée, quant aux biens seulement, d'avec ledit Jean-Baptiste Gibert, son mari.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-sept.

Signé : J. BILLIÈRES.

Etude de M^e Costes, notaire à Cahors, boulevard Gambetta, 85.

VENTE mobilière AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le 29 mars 1887, jour de mardi, à onze heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, au presbytère de la paroisse de Valrouffé, canton Nord de Cahors, il sera procédé par le ministère de M^e Costes, notaire à Cahors, à la vente aux enchères publiques de tous les meubles meublants, linges, tables, chaises, ustensiles de ménage, pendoles, fauteuils, montres, chromomètre, bijoux, calices, chapelle complète en vermeil, ornements d'église, bibliothèque, ouvrages ecclésiastiques de grande valeur, vins vieux, futailles, caves, bouteilles, etc. Le tout dépendant de la succession de M. Jean-Baptiste Roumégoux, dit Roumégoux, quand vivait prêtre desservant la commune de Valrouffé.

La vente se fera au comptant.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara
Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre,
Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

Pépinières SÉGUELA & Fils

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS
(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agén, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES
1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1^{er} choix, longueur 0^m 50..... 2 fr. le cent.
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.

Nota. — L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Sagin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Quinine de Pelletier

ou des 3 Cachets

Adoptée par tous les médecins pour sa pureté et son efficacité contre les Migraines, les Neuralgies, les Accès fébriles, les Fièvres intermittentes et paludéennes, la Goutte, le Rhumatisme, les Sueurs nocturnes. Chaque capsule, de la grosseur d'un pois, porte le nom de PELLETIER, agit plus vite que les pilules et dragées, et s'avale plus facilement que les cachets.

C'est le plus puissant des toniques connus; une seule capsule, prise au moment des repas, représente un grand verre de vin de quinquina.

A Cahors, dans toutes les Pharmacies.

La Foncière

COMPAGNIE

D'ASSURANCES SUR LA VIE

Autorisée par décret du Gouvernement

Place Ventadour, à PARIS

Capital social: 40 MILLIONS

ASSURANCES

VIE ENTIÈRE—MIXTE—TERME FIXE

Ces Assurances donnent droit à une PARTICIPATION de 80% dans les BÉNÉFICES de la Compagnie

Assurances Temporaires, Assurances de Survie, Assurances de capitaux différés.

RENTES VIAGÈRES

S'adresser à Cahors: à M. Escoffier, agent général, 115, boulevard Gambetta.

PLUS DE FEU!
60 ans de Succès!

LINIMENT
BOYER-MICHEL

G. CORMIER et H. PERON, à CHATEAUBOURG (Indre)
Gréation sur les Boiteries, Entorses, Foulures, Ecorchures, Blisters, Courbures, Vessies, Angines, etc. — 5 fr. chez tous l'rs

Vignes Américaines

BOUTURES ET RACINÉS

Riparias portalis, à larges feuilles, 50 fr. le mille; Herbemonts, 200 francs, etc. — S'adresser à M. VICTOR COMBES, propriétaire récoltant, à Vire, par Pay-l'Évêque (Lot).

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

*** AUDOUARD ***

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris.

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODONTE

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — La Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Louis, à MELON (S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

Le propriétaire-gérant, Layrou.

Grande Culture
DE
Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser: à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.

Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

MACHINES à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

En vente au bureau du Journal.

CADRE
DU LOT
CADRE

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50.
25 c. en plus par la poste.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hortwyg, Doyen de la Faculté de Médecine de la Sorbonne; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Chry, professeur à l'École des langues orientales; F. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine de la Sorbonne; G. Laisant, membre de l'Institut; H. Marion, professeur à l'École polytechnique; E. Lyautey, directeur de l'Institut; H. Marion, professeur à la Sorbonne; E. Maitz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Wautz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

PARIS
61, Rue de Rennes, 61

LA
H. LAMIRAULT & C^{ie}
Éditeurs

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°
complet de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque volume broché 25 francs